

ON S'ABONNE. A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur a poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT: LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE: Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.; Trois mois, 9 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS: Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

PRIX DES INSERTIONS: ANNONCES, 25 centimes la ligne; RÉCLAMES, 50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

CALENDRIER DU LOT.

Table with columns: JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS. Rows include dates from 13 to 16 March with corresponding events and moon phases.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

Table with columns: DERN. LEVÉE DE BOÎTE, DÉSIGNATION DES COURS, DISTRIBUTION. Lists delivery times for various locations like Gramat, Valence-d'Agen, Libos, etc.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, le 9 Mars 1864.

L'administration municipale est étrangère à la publication des Procès-Verbaux des séances du Conseil municipal de Cahors, des 30 Janvier et 2 février dernier, faite dans le n° du 5 mars du Journal du Lot.

Le procès-verbal du 2 février eût dû mentionner que la délibération dont s'agit a été prise à l'unanimité des voix, moins une. (Communiqué)

BULLETIN

Quatre nouvelles ont surtout préoccupé depuis trois jours les esprits en Europe. On a parlé de la mort du Pape, des hésitations de l'archiduc Maximilien à se rendre au Mexique, de l'alliance de la Russie avec la Prusse et l'Autriche, du succès de la mission du baron de Manteuffel auprès du cabinet de Vienne.

Deux de ces nouvelles sont dénuées de fondement. Plusieurs feuilles ont démenti la mort du Souverain Pontife. Le Moniteur nous apprend aujourd'hui l'arrivée de l'archiduc Maximilien à Paris, se disposant, avec son auguste épouse, à se rendre à Windsor, présenter ses adieux au roi Léopold, son beau-père, et partir de suite après pour Mexico.

La nouvelle de la triple alliance a été accueillie avec une irritation non dissimulée par le gouvernement britannique. Le Morning-Post surtout tonne depuis quelques jours, et chacun sait que cet organe renferme les inspirations de lord Palmerston :

« L'Autriche, dit-il, a pris la seule voie peut-être qui doit la mener à un désastre certain. Pour alliées, elle a deux puissances dont l'animosité contre elle est profonde et motivée, et qui, lorsque le moment sera venu, ne se feront aucun scrupule de la traiter comme elle a traité le Danemark. Une armée russo-prussienne, peut bien, un de ces jours, envahir la Galicie pour l'assurer à l'Autriche. Une fois cette occupation amicale faite, il n'y a aucune raison pour qu'elle cesse. Au lieu de concilier les nationalités, qui lui sont hostiles, l'Autriche les met en état de siège dans l'intérêt d'un autre, alors qu'il n'y a pas de juste cause de provocation. »

L'Autriche a enfin consenti à poursuivre de concert avec la Prusse les opérations dans le Jutland. La Presse de Vienne nous apporte la nouvelle du succès de la démarche du baron de Manteuffel. Il semble, et c'est l'opinion de plusieurs organes, que l'Autriche ait partagé les desseins envahisseurs de la Prusse, dans la crainte de voir cette puissance se mettre d'accord

avec les états secondaires au sujet du duc d'Augsbourg. Les opérations militaires sont de toute part très activement poussées. Le Danemark concentre ses troupes dans les redoutes du Düppel. Deux cents pièces de canon y sont réunies. Les Danois portent tous leurs efforts sur ce point; il sera bien difficile aux ennemis de les en déloger.

Des manifestations ont lieu journellement en Suède, en faveur du Danemark. Un grand meeting doit avoir lieu à Stockholm pour demander l'alliance avec le roi Christian. Le Times nous apprend que cette cause rencontre également de très vives sympathies parmi le peuple anglais. Il serait question en Irlande, dit ce journal, d'organiser une brigade de volontaires. Le projet doit être soumis au roi du Danemark, et mis en exécution aussitôt qu'il aura reçu l'adhésion royale.

La Prusse, de son côté, envoie 10,000 hommes en Jutland; l'artillerie de siège est sur le point d'être dirigée sur le même lieu. L'équipage du pont de l'avant garde est déjà arrivé à Alnoer.

L'Autriche doit envoyer aussi des pontonniers au quartier général de Gravenstein. Mais les forces autrichiennes se développent surtout dans les villes italiennes de Venise, de Padoue et de Vérone. Une dépêche de Turin assure qu'il y a actuellement dans les circonscriptions de Vérone 100,000 hommes avec un énorme matériel.

Toujours oppression inhumaine en Pologne. A Cracovie, les arrestations continuent. D'après la Gazette de Breslau, la Russie se disposerait à envoyer des forces considérables contre l'insurrection. Toute l'armée russe, dit cette feuille, va être mise sur le pied de guerre.

Une lettre de Rome nous apprend que Sa Sainteté Pie IX, sollicitée par l'Empereur de Russie de faire acte de désapprobation à l'égard de la révolution polonaise, aurait opposé un refus formel à cette demande.

A. LAYTOU.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 9 mars 1864.

UN ÉPISODE DU RÈGNE DE

MARIE-THÉRÈSE

NOUVELLE HISTORIQUE

D'APRÈS L. MÜHLBACH.

PAR LA VICOMTESSE DE LERCHY.

11

XII

— Le dernier adieu. —

(Suite.)

Elle s'arrêta tout court et se renversa sur sa chaise en poussant un faible cri.

L'empereur effrayé se pencha vers elle, lui releva la tête et considéra son visage pâle et contracté par la souffrance. Puis, sans mot dire, il la prit à bras-le-cors et la porta jusqu'au divan, sur lequel il la déposa avec précaution.

Elle cherchait à soulever la main en portant sur lui des regards de tendresse; mais cette main retombait aussitôt paralysée.

Un faible gémissement s'échappa de la poitrine de Joseph.

La reproduction est interdite.

— Je l'ai comprise, Anna, dit-il, tu veux mourir! Mourir, voilà ton seul bonheur, Pologne, et vivre c'est la honte.

répéta-t-elle d'une voix à peine intelligible. L'empereur poussa un cri farouche, un cri de colère et de douleur tout à la fois.

— Tout ceci n'était donc qu'un mensonge! s'écria-t-il. L'amour n'a pas dompté ton cœur, la Polonaise n'a pas été vaincue par la femme! Oh! Anna! comment as-tu pu être si cruelle!

— Cruelle envers moi-même. En me donnant la mort, je savais combien la vie était belle. Mais j'ai juré sur le tombeau de ma mère de ne point survivre à la honte de la Pologne. M'aurais-tu aimée encore si j'avais trahi mon serment? Pardonne-moi ce moment douloureux pour ton cœur! Je voulais, avant de mourir, jouir d'une heure de félicité, et c'est à toi, mon ami, que je suis redevable de cette heure de félicité, la seule que j'ai goûtée de ma vie!

— Et n'y a-t-il pas de remède? demanda Joseph d'une voix étouffée par les larmes.

— Aucun au poison que j'ai pris, quand je t'ai entendu, il y a une heure, parler à Matuschka, dans l'antichambre, dit-elle avec un sourire éteint. Je suis allée tout express à Paris chercher ce poison chez le comte Cagliostro. Ne pleure pas, tu comprends et tu sais comme moi que je ne pouvais plus vivre. Oh! regarde-moi, que je meure sous tes regards!

— Et moi, il me faut donc vivre!

— Oui, pour donner au monde l'exemple d'un grand prince qui domptant ses passions, ne vit que pour le bonheur de ses sujets. O mon ami, songe à eux et travaille sans relâche à leur bonheur!

— Je te le jure, dit Joseph en s'agenouillant auprès d'elle et en baisant sa main déjà froide.

— Songe aussi que parmi tes peuples se trouvent maintenant mes frères, les Polonais, et promets-moi

Des dépêches de Saint-Petersbourg nous ont apporté l'analyse de quatre nouveaux décrets du czar, ne tendant à rien moins qu'à dépouiller d'un seul coup les propriétaires polonais de leurs héritages. Ces décrets, sous prétexte d'améliorer la situation des paysans, donnent à ceux-ci le rôle de complices dans l'acte de spoliation qu'on prépare. On suppose évidemment, à Saint-Petersbourg, que cette manœuvre introduira entre les nobles et les paysans polonais, des ferment de discorde dont pourra tirer parti le vieil esprit moscovite. Cet esprit, on le sait implacable, et quand on examine de près les décrets dont nous parlons, on voit qu'il n'a jamais poussé plus loin son machiavélisme asiatique.

Ces décrets rapprochés les uns des autres aboutissent à ce résultat que les paysans aujourd'hui usufruitiers de leurs champs, en deviennent propriétaires « moyennant un impôt foncier, » qu'ils paieront, non pas aux anciens propriétaires dépossédés, mais au gouvernement russe qui se chargera d'indemniser les expropriés par des titres de rente qu'il dispensera à son gré, selon les décisions d'un comité siégeant à Varsovie, sous la présidence du général de Berg. On voit déjà dans quelle proportion et selon quelles lois seront distribués ces titres de rentes.

En somme, le gouvernement russe touchera des paysans le prix des propriétés particulières dont il aura privé les anciens possesseurs, et concédera à ces derniers une indemnité arbitraire, dans le cas où cette indemnité, toute facultative, sera octroyée. Elle ne le sera pas toujours, en effet, on suppose même qu'elle ne le sera qu'exceptionnellement; car il ne faut pas oublier que la plus grande portion des domaines de la noblesse ou de la bourgeoisie russe, est sous le sequestre ou de confiscation. Cette portion, les autorités russes ne savaient comment s'en défaire; elle ne trouvait pas d'acquéreurs. Au moyen des décrets, elle se trouve vendue en masse.

Une autre conséquence ressort des décrets. Pendant que les anciens propriétaires polonais sont dépossédés de leurs patrimoines et de leurs revenus, puisque l'un des quatre décrets abolit toutes les redevances qui auraient pu leur assurer quelques ressources, le gouvernement du czar s'assure de nouveaux revenus, en percevant un impôt extraordinaire sur les paysans auxquels il persuadera qu'il ne l'exige que pour satisfaire

d'être pour eux un prince bon et généreux.

— Je te le promets. — Ne leur fais pas une honte de leur malheur et de leur humiliation; que ta douceur, tes bienfaits et ta générosité les réconcilient avec leur sort! Jure-le-moi!

— Je te le jure! Un sourire illumina le visage de la comtesse. — Merci, dit-elle d'une voix faible. Adieu!... Oh! quelles horribles souffrances! Adieu!

Encore un dernier regard, un dernier mouvement convulsif de tous ses membres, et elle expira.

L'empereur agenouillé, les mains jointes, auprès du corps, pria en levant vers le ciel ses yeux noyés de larmes.

La pendule sonna sept coups.

C'en était fait de la dernière heure de félicité!

Le lendemain, Joseph, pâle, triste, mais calme et résigné, entra dans le cabinet de l'Impératrice.

— Je viens, dit-il, demander un congé à Votre Majesté.

— Un congé! dit Marie-Thérèse surprise. Te proposes-tu encore de voyager, mon fils?

— Il me faut, madame, porter au royaume de Galicie les salutations de sa noble reine, voir quels sont les besoins des Galiciens, et par quel moyen nous pourrions les réconcilier avec nous. C'est le devoir d'un prince de connaître ses États et de chercher à soulager les maux de ses sujets.

— Cela ne l'oblige pas à se rendre partout en personne, reprit l'Impératrice mécontente. Je crois connaître bien mes États et savoir rendre mes peuples heureux; et cependant je n'ai point passé ma vie sur les grandes routes, comme mon fils.

— Parce que Votre Majesté était retenue à Vienne par des intérêts plus importants. Permettez-moi d'aller en Galicie en qualité d'envoyé de l'Impératrice, et je vous promets d'observer tout d'un oeil scrutateur

l'avidité des riches.

Ce résumé suffit pour établir ce qu'il y a d'excessif dans de pareilles dispositions, aussi contraires aux grands principes de la propriété et de la conservation, qu'aux mœurs du XIXe siècle. On a dit souvent que les traditions moscovites procédaient bien plus des Tartares que des inspirations chrétiennes. Faut-il accepter cette accusation comme bien fondée? Malheureusement, ce qui se passe en Pologne, tend à l'établir plus que nous ne voudrions le croire. HAVAS.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Londres, 7 mars.

On lit dans le Morning-Post: « L'Autriche et la Prusse ont donné l'assurance qu'elles étaient prêtes à accepter une conférence et un armistice à la condition que le Danemark évacuât l'île d'Alsens, rendit les navires allemands capturés et s'abstint de représailles ultérieures. De leur côté, les alliés évacueraient le Jutland. »

La question, ajoute le Post, est de savoir si nous devons ouvrir les yeux pour y recevoir encore de la poussière? les Prussiens, les Autrichiens et les Russes se moquent de nous à leur tour. Ils réalisent leur but commun. Une alliance intime existe, probablement par traité, mais certainement de facto, entre les trois cabinets unis pour combattre la liberté constitutionnelle. Nous serons entraînés dans la guerre, parce que l'Angleterre doit défendre ses véritables intérêts. Nous ne pourrions pas rester dans une attitude passive et d'observation quand nous verrons dans quelques semaines toute l'Europe agitée par la lutte contre le despotisme. Nous aurions pu éviter les complications actuelles à meilleur marché en aidant la Pologne et en prenant parti pour le Danemark; mais l'Angleterre ne calcule pas les frais de ces malentendus.

Londres, 7 mars.

Le Morning-Post, dans un deuxième article, développe cette idée, que la question polonaise a ressuscité la Sainte-Alliance. Si une entente, ajoutet-il, existe entre la Russie, l'Autriche et la Prusse sur la base générale de la conquête du Danemark et de l'Italie, et du partage de la proie entre les trois puissances, il serait facile de s'entendre sur les détails. La Russie pourrait prendre la Galicie et le duché de Posen, l'Autriche une partie de l'Italie, et la Prusse le Danemark. Les trois membres de la Sainte-Alliance se garantiraient mutuellement leurs acquisitions. L'Italie et le Danemark seuls ne pourraient pas résister. En outre, la Sainte-Alliance pourrait songer à la Turquie. La Russie se contenterait d'une extension de son territoire de ce côté sans demander à la Prusse et à l'Autriche leurs provinces polonaises. Rien ne peut arrêter la ruine du Da-

et de vous rapporter fidèlement ce que j'aurais vu.

— Mais la Galicie est, dit-on, un très-mauvais pays, et les habitants sont mal disposés pour nous.

— On ne peut exiger qu'un peuple aime sur-le-champ ses oppresseurs.

— C'est, paraît-il, un pays tout à fait barbare, sans routes, sans hôtels, où l'on fait plusieurs milles sans rencontrer une habitation, exposé à être assailli par des brigands. O mon fils, remets au moins ton voyage à une saison plus douce, j'en crains pour toi les fatigues et les dangers.

— Moi, madame, je ne partage point ces craintes. Les fatigues se supportent, et les dangers ne m'effraient pas! Je vous en prie, ne me refusez pas la permission de visiter ces nouvelles provinces.

— Mais il est impossible de les parcourir en voiture dans cette saison.

— Je voyagerai à cheval.

— Par cette température rigoureuse! Tu oublies, mon fils, l'impossibilité du transport des vivres, et il n'existe pas d'hôtels. De quoi vivras-tu? où passeras-tu les nuits?

— Partout où la nuit me surprendra, soit dans une hutte de paysan, soit à cheval, soit couché sur la terre. Quant à la nourriture, il ne manquera pas, je pense, un morceau pour moi là où tout un peuple trouve sa subsistance. Si, au contraire, des milliers d'hommes y endurent la faim, n'est-il pas juste que leur prince souffre avec eux, s'il ne peut les soulager? Encore une fois, je demande à Votre Majesté la permission de partir aujourd'hui pour la Pologne.

— Tu le veux, mon fils. Pars donc, et que Dieu soit avec toi, dit l'Impératrice en lui tendant une main qu'il baisa en prenant congé d'elle. Un mot encore, mon fils! Sais-tu que l'infortunée comtesse Wielopolska s'est donné la mort pour ne pas survivre au malheur de la Pologne?

— Je le sais, dit tranquillement l'Empereur.

nemark, de l'Italie et de la Turquie, si ce n'est l'entente de la France et de l'Angleterre.

Vienne, 7 mars.

Les nouvelles de Galicie signalent une certaine agitation dans cette province. Malgré la proclamation de l'état de siège, des placards du gouvernement national polonais ont été affichés dans les rues de Lemberg. Le prince Sapicha s'est réfugié à Galaty.

Le gouvernement dément formellement les bruits qui lui attribuent des intentions agressives contre l'Italie. On concentre de nombreuses troupes dans le Tyrol et les provinces voisines de l'Italie, mais uniquement dans des intentions défensives. L'archiduc Léopold inspectera, prochainement les fortifications du Tyrol et le Quadrilatère.

L'ordre a été envoyé à Trieste d'équiper la légation Novara qui sera mise à la disposition de l'Archiduc Maximilien.

Turin, 6 mars.

Les journaux publient une lettre de l'Empereur Napoléon, en réponse à une Adresse de la Société nationale italienne relative au récent complot. Cette lettre se termine ainsi : « De pareilles tentatives ne peuvent en rien changer mes sentiments envers votre patrie. Je tiendrai toujours à honneur d'avoir contribué à établir son indépendance. »

Varsovie, 6 mars, soir.

Officielle. — La proclamation de l'Empereur, relatif à l'organisation de la classe des paysans, a eu lieu dans les églises et sur les places publiques de Varsovie, aux acclamations du peuple.

On lit dans le bulletin du *Moniteur* :

Les nouvelles de Syrie, en date du 20 février, sont de tout point satisfaisantes. Une sorte de panique avait cependant ému pendant quelques jours la population chrétienne de Damas, que les souvenirs de 1860 rendent toujours prompt à s'inquiéter. L'intervention du consul de France auprès des principaux habitants auxquels il a facilement démontré combien leurs appréhensions étaient chimériques, a suffi pour dissiper des craintes que rien ne justifiait.

Le gouverneur général de la province de Bayrouth, Cabouli-Pacha, est appelé à Smyrne pour y remplir les mêmes fonctions. Il est remplacé par Kourschid-Pacha, actuellement à Jérusalem.

La tranquillité la plus complète règne dans le Liban.

DE L'INDUSTRIE VINICOLE

(3<sup>e</sup> ARTICLE)

Quel est, aux divers points de vue de la simplicité, de l'économie, de la promptitude et de l'efficacité, le procédé capable de nous ouvrir les portes du grand marché parisien ? Si ce procédé existe, quels sont ses moyens d'exécution ?

Ici deux voies sont ouvertes : celle des efforts isolés et celle de l'action collective. L'initiative individuelle, sur un terrain inconnu, est exposée à bien des aventures. Si grand d'ailleurs que soit son succès, il ne profite jamais qu'à un seul. Quelques spéculations plus ou moins heureuses, mais sans connexion entre elles, ne sauraient suffire à la création d'un courant d'affaires sérieux et régulier. Ce premier mode sera donc souvent dangereux, toujours incertain, et sans influence réelle sur l'écoulement général de nos vins.

L'action collective, au contraire, fondée sur un lien commun, embrasse dans leur ensemble les intérêts de tous les sociétaires, intérêts qui sont en même temps ceux du pays. Si le but que j'ai défini plus haut peut être atteint, c'est assurément par une mise en œuvre prudente et sage, mais aussi courageuse et ferme de cette seconde donnée. Mais comment, créer d'abord parmi nous et par nous-mêmes une agrégation d'éléments divers, qui, pour la plupart, signorent encore les uns les autres ? Comment ensuite diriger son action collective ? Ne cherchons pas à résoudre ces deux questions par des expédients théoriques, toujours contestables. Sortons plutôt de notre horizon, et voyons si, dans d'autres contrées, il ne s'est pas déjà produit, sous les

mêmes influences, des idées pratiques et des faits de nature à nous éclairer.

La vallée du Lot n'est pas le seul centre de production qui ait eu et qui ait encore à combattre l'esprit de domination qui anime et dirige le commerce. Il y a seulement cette différence, qu'ailleurs la lutte est déjà ancienne, tandis que, pour nous, elle vient à peine de commencer. En Bourgogne, par exemple, elle est depuis longtemps engagée. Dans cette belle province l'aisance est générale, les relations faciles et l'instruction très-réputée. Quand la pression morale du commerce devint trop forte, les producteurs, abdiquant leurs rivalités habituelles en face de l'ennemi commun, se rapprochèrent, échangeant tantôt leurs plaintes, tantôt leurs observations. Des groupes se formèrent. Ces groupes, d'abord épars, établirent entre eux des rapports suivis et réguliers. Il arriva un jour où tous les viticulteurs d'une même zone se trouvèrent réunis pour délibérer et s'entendre sur le choix des moyens qui pouvaient le mieux défendre et assurer leur indépendance. Des hommes intelligents et résolus furent mis à la tête du mouvement, et la société fondée par eux, revêtue de la forme légale, put dès lors traiter de puissance à puissance avec le commerce parisien.

L'exposé d'un système complet, armé de toutes pièces, ne peut trouver place dans le cadre forcément restreint de cette étude. D'ailleurs l'idée est trop en dehors de nos habitudes pour ne pas causer à première vue quelque surprise, et avant de tenter une entreprise sérieuse, il est bon qu'elle fasse son chemin. Cependant, pour hâter sa marche et en même temps pour fournir un aliment à la discussion, qui peut seule la conduire à maturité, je vais essayer de dire comment je comprends parmi nous, dès à présent, son application.

Cette application comprend deux phases successives : la première d'organisation et la seconde d'administration et de relation.

Je ne crois pas trop m'avancer en disant que l'arrondissement de Cahors est, dans notre département, le principal foyer de production vinicole. Son périmètre est tracé sur un haut plateau profondément raviné par le Lot et ses affluents, et les berges fortement inclinées de ces dépressions, sont à peu près exclusivement affectées à la culture de la vigne. Cahors, placé à égale distance des deux extrémités de cette zone, est donc naturellement désigné comme centre d'organisation. Il y a d'ailleurs, à l'appui des motifs tirés de la nature des choses et des lieux, d'autres considérations d'une extrême valeur qui ne peuvent échapper à personne, l'importance de la ville, chef-lieu du département, les éléments de richesse et d'intelligence qu'elle renferme, et enfin la juste influence qu'elle doit exercer sur l'esprit public des bourgs et des campagnes.

Le siège de l'union vinicole du Lot étant déterminé, où trouvera-t-elle des fondateurs ? La réponse est facile. Notre Société d'agriculture compte certainement parmi ses membres des viticulteurs éminents et dévoués au pays. Si ces hommes d'élite peuvent se rapprocher, se réunir et s'entendre, le noyau de l'union sera bientôt formé, et les adhésions ne se feront pas attendre. Quand les fondateurs jugeront que le nombre de ces adhésions est suffisant, les statuts seront soumis à l'examen et à l'acceptation des sociétaires réunis en assemblée générale. Dès ce moment l'être collectif aura pris naissance, et la composition définitive du bureau complètera le premier degré de son organisation.

Je dis le premier degré d'organisation, parce que, même après avoir sollicité et obtenu la sanction légale, il restera encore beaucoup à faire. L'Union ne doit pas être une assemblée scientifique ou littéraire, uniquement destinée à entendre des rapports et à distribuer des primes. Sans doute elle aura à discuter et à élucider une foule de questions du plus grand intérêt ; mais son principal but sera essentiellement militant. Consultons les méthodes nouvelles ; cherchons par des procédés perfectionnés à donner à nos vins une qualité encore supérieure, rien de mieux. Mais je crois pouvoir le dire sans manquer de modestie, ceux qu'une culture traditionnelle nous a donnés jusqu'à présent, peuvent tenir un rang honorable sur tous les marchés, et nous devons penser avant tout à leur en ouvrir l'accès.

Le bureau de l'Union se composera : 1<sup>o</sup> d'un conseil d'administration ; 2<sup>o</sup> d'un comité d'affaires annexé au conseil et lui demeurant invariablement subordonné. Le conseil d'administration comprendra un président, deux vice-présidents, un secrétaire, un trésorier et douze administrateurs, dont trois en

résidence fixe à Cahors, et les neuf autres répartis également sur la zone de production. Le comité d'affaires sera formé de la manière suivante : Un des deux vice-présidents, directeur ; un administrateur, directeur-adjoint ; un dégustateur, un écrivain rédacteur et comptable, et un garde magasin. Les trois dernières fonctions seront seules rétribuées. La correspondance générale sera signée par le président ou l'un des vice-présidents, et la correspondance commerciale par le directeur ou le directeur-adjoint. L'une et l'autre seront revêtues du cachet de l'Union. Les frais d'installation et de gestion seront supportés par la société au moyen d'une cotisation annuelle. Le bureau sera nommé pour trois ans, et se réunira au moins une fois par mois. Les sociétaires seront convoqués en assemblée générale au moins deux fois par an, en octobre et en avril, pour prendre connaissance des comptes de gestion et délibérer sur toutes les questions d'intérêt commun.

L'Union étant constituée et son personnel administratif convenablement installé, le bureau se mettra en rapport avec l'une des maisons de commission les plus importantes et les plus honorables de Paris. Après la décuaison, c'est-à-dire en novembre, ou après le premier soutirage, c'est-à-dire en mars, chaque sociétaire enverra ou remettra lui-même au siège de l'Union deux échantillons de sa récolte, avec une étiquette nominative, indiquant la quantité et le prix. Il pourra en même temps se renseigner sur le cours des vins à Paris et ailleurs, et modifier en plus ou en moins ses prétentions. Ces deux échantillons seront immédiatement dégustés et revêtus du cachet de l'Union. Ils recevront en même temps un numéro d'ordre, qui sera inscrit sur un registre spécial avec toutes les indications de l'étiquette. L'un d'eux restera en dépôt au magasin de la société et y sera classé d'après son numéro d'ordre, afin de servir plus tard, en cas de conteste, au débat contradictoire qui pourrait en résulter. L'autre sera adressé, par les soins du comité d'affaires, à la maison de commission chargée de représenter l'Union sur le marché parisien. Chaque envoi d'échantillons sera accompagné de deux bordereaux récapitulatifs, dont un portant le récépissé du destinataire fera retour au bureau de l'Union. La maison de commission installera dans ses magasins un dépôt d'échantillons et un registre d'inscription de tout point semblable à ceux du comité d'affaires. Les deux centres d'action ayant pour ainsi dire un seul et même dépôt et un seul et même registre sous les yeux, pourront alors correspondre en toute sûreté et sans courir le risque de commettre aucune erreur de désignation.

Les choses étant ainsi réglées suivront la voie ordinaire des relations commerciales. Quand la maison de commission aura opéré un placement, pour plus de simplicité et de sûreté, elle le prendra pour son compte, se mettant au lieu et place de l'acheteur. Les différents modes de livraison et de paiement ayant été d'avance étudiés, débattus et acceptés, rien ne s'opposera à ce que la transaction consentie ait aussitôt son plein et entier effet. Cependant, pour l'honneur du Pavillon, et en même temps pour sa propre garantie, le comité d'affaires chargera un administrateur délégué, assisté du dégustateur, de constater la conformité de la récolte vendue avec l'échantillon type, et d'apposer la marque de l'Union sur les barriques.

J'arrive au terme de cette étude, déjà trop longue. En l'écrivant, je n'ai voulu tracer qu'une simple esquisse, laissant aux hommes spéciaux le soin de remplir le canevas dont j'ai indiqué, à la hâte, la trame et les contours. A eux maintenant de décider, par un examen sérieux et une discussion approfondie si le mécanisme proposé réunit les conditions énoncées de simplicité, d'économie, de promptitude et d'efficacité.

On la dit, il y a bien longtemps, l'union fait la force. Divisés nous serons toujours faibles, pour être forts, soyons unis. Comment est-il possible d'arriver à l'union ? Par l'organisation. L'organisation est la base de toute puissance. C'est par elle seule que nous pouvons mettre fin à la domination séculaire du commerce bordelais, substituer à des efforts isolés et stériles, une action collective et féconde, et ouvrir à notre beau pays un nouvel horizon d'activité et de richesse.

DELDA.

Chronique locale.

Par arrêté de M. le Directeur général de l'enregistrement et des domaines, en date du 7 mars, M. Molinié, receveur à Cajarc, a été nommé premier commis à la direction de Cahors, en remplacement de M. Perrier, nommé vérificateur au département de la Manche.

M. Bonnel, receveur à St-Bertrand (Haute-Garonne), a été nommé receveur à Cajarc, en remplacement de M. Molinié.

Par arrêté préfectoral, du 8 mars 1864, M. Cassan (Joseph) a été nommé maire de la commune de Saint-Jean-Lespinasse, en remplacement de M. Pagès, démissionnaire.

BOURSES DANS LES LYCÉES.

La Commission, chargée d'examiner les candidats aux bourses dans les Lycées, doit se réunir, du 1<sup>er</sup> au 15 avril prochain, au chef-lieu du département.

En conséquence, les familles qui désireront faire concourir leurs enfants pour l'obtention de ces bourses, devront faire inscrire leurs demandes, du 15 au 30 mars, au plus tard, au secrétariat de la Préfecture.

Un concours aura lieu, le 14 mars 1864, à l'École Impériale Vétérinaire d'Alfort, pour une place de chef de service vacante à cette école.

Il sera ouvert, le 29 du même mois, à l'École Impériale Vétérinaire de Lyon, un autre concours pour une place de chef de service vacante à cette école.

Un 3<sup>me</sup> concours aura lieu, le 11 avril prochain, à l'École Impériale Vétérinaire de Toulouse, pour la nomination d'un chef de service, attaché aux chaires de Physique, de Chimie et de Pharmacie, de Botanique et d'Hygiène.

Le programme des concours sera fourni aux personnes qui le demanderont à la Préfecture du Lot, où un certain nombre d'exemplaires ont été déposés.

Concours régional agricole à Tulle, du samedi 12 au dimanche 24 mai 1864 :

Le Concours régional d'animaux reproducteurs, d'instruments et de produits agricoles, institué par le Gouvernement de l'Empereur, et qui se tient, chaque année, dans la région comprenant les départements du Puy-de-Dôme, du Cantal, de l'Aveyron, de la Creuse, du Lot, du Tarn et de la Corrèze, aura lieu en 1864 dans la ville de Tulle.

Une prime d'honneur, consistant en une somme de 5,000 francs et une coupe d'argent du prix de 3,500 francs, sera décernée à l'agriculteur du département de la Corrèze, dont l'exploitation, comparée aux autres domaines ruraux du département, sera la mieux dirigée, et qui aura réalisé les améliorations les plus utiles et les plus propres à être offertes comme exemples.

Une somme de 500 francs et des médailles d'argent et de bronze seront mise à la disposition du jury, qui pourra les distribuer entre les divers agents de l'exploitation primée.

Des prix s'élevant à la somme de 52,030 f. et des médailles d'or, d'argent et de bronze seront accordés aux exposants des animaux reproducteurs des espèces bovine, ovine et porcine, nés et élevés en France, des animaux de basse-cour, des instruments et des produits agricoles jugés dignes de les obtenir.

AVIS. — Le maire de la commune de Cabrerets, annonce au public, qu'après avoir consulté les conseillers municipaux et quelques notables de sa commune, il renvoie la foire qui se tient ordinairement le 26 mars à Cabrerets, au 29 du même mois, sur-lendemain de Pâques.

Hier, vers quatre heures du soir, un accident est arrivé sur le chantier de la Halle, à Cahors.

Tandis que trois ouvriers étaient occupés à la démolition d'un arceau, le mur cède tout à coup et deux des maçons sont ensevelis sous les décombres.

On est facilement parvenu à les dégager. Les blessures d'un seul ouvrier ont tout d'abord inspiré quelque inquiétude.

On annonce que le Conseil d'Etat est saisi d'un projet de loi qui réglemente les associations syndicales formées en vue de l'exécution, de la conservation et de l'entretien de travaux d'intérêt collectif. Les entreprises qui peuvent être l'objet d'associations de cette nature sont : Les travaux de défense contre la mer, les fleuves ; torrents et rivières navigables et non navigables ; les travaux du curage, approvisionnement, redressement et régularisation des canaux et cours d'eau non navigables ou flottables et de canaux de dessèchement ; les travaux d'assainissement de terres humides ou insalubres ; les travaux de drainage, l'ouverture et l'entretien des chemins ruraux et de tous autres travaux d'amélioration agricole d'intérêt collectif.

Le 5 mars, les jeunes gens de la deuxième portion du contingent de la classe de 1862, appartenant à la réserve, envoyés le 5 janvier dernier dans les dépôts d'instruction d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie et du génie, établis dans leur départements respectifs, ont dû rentrer dans leurs foyers, après avoir accompli dans ces dépôts leur deuxième période d'instruction.

Maintenus sur les contrôles de la réserve, pendant le temps et la durée de leur service légal, ces jeunes gens ne seront plus appelés à l'avenir dans les dépôts dont il s'agit, la troisième période qui existait primitivement ayant été supprimée.

Emprunt de 300 millions.

AVIS IMPORTANT.

MM. les souscripteurs qui n'ont pas encore fait l'échange de leurs récépissés provisoires contre les certificats d'emprunt, sont instamment priés de se présenter, dans le plus bref délai, aux Recettes des finances pour l'échange dont il s'agit, sinon ils pourraient encourir une déchéance.

Quant aux certificats déjà déposés pour être

vince, bien que d'aucuns prétendent qu'elle ne se fait plus sentir qu'à Paris :

L'Esprit et la Beauté

Jadis une vive querelle  
Naquit de la rivalité  
Entre l'Esprit et la Beauté.  
L'Esprit prétendait que sur elle  
Il a droit de prendre le pas,  
Attendu qu'il ne vieillit pas.

La Beauté pria la justice,  
A ce propos impertinent,  
De se faire médiatrice  
Pour terminer le différent.

Ce n'était pas facile chose,  
Mais elle s'y prit de façon  
A leur donner une leçon :  
Que serait, dit-elle une rose,  
Sans le parfum qu'elle répand ?  
Quant à l'esprit, s'il est méchant,  
Il a bientôt cessé de plaire !

Mettez donc moins de vanité  
A réclamer la primauté,  
Et croyez bien qu'en cette affaire,  
Il vaudrait mieux me dispenser  
Entre vous deux de prononcer.  
Mon embarras serait extrême :  
Car, la Beauté, l'Esprit lui-même,  
Ont à mes yeux moins de valeur  
Que la bonté, qui vient du cœur !

J. BRUNTON.

— Peut-être ferais-tu bien de retarder ton départ d'un jour. Tous les Polonais présents à Vienne suivront le convoi funèbre ; tu pourrais imiter leur exemple : ce témoignage public d'intérêt pour cette femme que nous avons connue tous deux et que nous avons reçue souvent, produirait une impression favorable sur nos nouveaux sujets. J'ai défendu de parler de son suicide afin qu'on ne lui refuse pas la sépulture en terre bénite ; on dira qu'elle est morte d'une attaque d'apoplexie.

— La comtesse Wielopolska ne sera pas enterrée ici, madame dit Joseph. Le comte de Kamiński va faire transporter le corps en Pologne. Près de Cracovie s'élève un monticule au pied duquel, suivant la tradition, repose la première reine de Pologne, la belle Wenda. La dernière Polonaise, la belle Anna Wielopolska, sera enterrée sur le sommet de ce monticule par les soins de ses amis. Ce cœur héroïque ne peut trouver de repos que dans la sainte terre de la Pologne. La Pologne tout entière est son tombeau, et j'irai planter quelques fleurs sur cette tombe.

FIN.

Nous trouvons dans le *Mémorial des Pyrénées* une fable charmante par l'esprit et le style, due à la plume exercée de M. J. Brunton. Nous reproduisons cette œuvre qui est une nouvelle preuve de la sève poétique qui ne cesse pas d'exister en pro-

rénis, l'opération d'échange peut également avoir lieu à compter de ce jour.

Il est incontestable que depuis son établissement la Boulangerie du sieur Guilhou a, sous plusieurs points de vue, rendu des services aux masses. D'abord, la qualité du pain est, depuis le 10 janvier dernier, bien meilleure, et, non-seulement le prix a subi une réduction, mais encore il a arrêté la tendance à une hausse probable.

En principe et à l'ouverture de sa première vente, M. Guilhou avait établi ses prix sur ceux des matières premières, qui, depuis plus d'un mois, ont subi une hausse assez sensible.

M. Guilhou serait obligé de cesser s'il ne haussait lui-même le prix de son pain.

A compter du 12, le prix du pain sera :  
1<sup>re</sup> Qualité..... 30 c. le k.  
Bonne 2<sup>e</sup>..... 26.25 id.  
Bonne 3<sup>e</sup> dite pain de ménage.. 22.50 id.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Places données le 5 mars 1864.  
Section des Lettres.  
Vers latins : 1<sup>er</sup> Vertut ; 2<sup>e</sup> Darres.  
Troisième.  
Vers latins : 1<sup>er</sup> Pélet ; 2<sup>e</sup> Massé.  
Quatrième.  
Français : 1<sup>er</sup> Lacarrière ; 2<sup>e</sup> Guérillot.  
Cinquième.  
Orthographe : 1<sup>er</sup> Chouet ; 2<sup>e</sup> Pichard.  
Sixième.  
Orthographe : 1<sup>er</sup> Cavarrot ; 2<sup>e</sup> Pasquet.  
Septième.  
Thème latin : 1<sup>er</sup> Tardieu ; 2<sup>e</sup> Théron.  
Huitième.  
Exercices latins : 1<sup>er</sup> Bénatre ; 2<sup>e</sup> Bastide.  
Enseignement professionnel.  
(Première année.)  
Tenue des livres : 1<sup>er</sup> Guilhou ; 2<sup>e</sup> Combes.  
Cours préparatoire.  
(Première année.)  
Ecriture : 1<sup>er</sup> Piganiol ; 2<sup>e</sup> Gélis.  
(Deuxième année.)  
Ecriture : 1<sup>er</sup> Tailhade ; 2<sup>e</sup> Castanet.  
(Troisième année.)  
Ecriture : 1<sup>er</sup> Delard ; 2<sup>e</sup> Delfour.  
Le Provisour,  
LAPRADE.

On nous écrit de Vayrac :

La châtaigne sèche pelée a une vente assez facile sur nos marchés. Cette denrée, qui est la grande ressource des habitants d'une partie du département de la Corrèze, sert, non seulement à la nourriture de l'homme, mais encore à celle des animaux ; aussi le châtaignier est-il l'arbre à pain de cette contrée.

Voici ce que dit relativement à cet arbre M. Blanchard, membre du Conseil général de la Corrèze dans son catéchisme agricole. Tulle 1857, page 180.

« Le châtaignier est le plus utile de tous les arbres, son bois est recherché pour la construction, soit pour les ouvrages de menuiserie, on en fait d'excellents tuyaux de conduite, la meilleure latte et les meilleurs échelas. C'est de tous les bois celui qui redoute le moins l'humidité, et qui se déjette le moins, il est presque incorruptible. Il brûle assez bien, et donne de bon charbon. Ses jeunes tiges servent à cercler des barriques et à faire des paniers. Ses feuilles sont utilisées comme litière. Mais ce sont surtout ses fruits abondants et riches en principes nutritifs qui le rendent précieux tant pour l'alimentation des hommes que pour celle des animaux. »

Les plus belles châtaignes et marrons se vendent vertes, on fait sécher celles qui ne se consomment pas dès le début. C'est en brûlant pendant plusieurs jours du bois vert sous le plancher disjoint du séchoir, que la châtaigne, mise en tas, se sèche et peut se conserver pendant longtemps. On les pèle généralement à la main. C'est le premier travail des enfants et la dernière occupation des vieillards des campagnes limousines.

Les châtaignes, ainsi pelées, sont triées : les petites et celles de qualité médiocre servent à l'engrais des porcs, des bœufs, etc., les autres s'importent sur nos marchés. Elles se sont vendues, à la foire de Vayrac, 1<sup>er</sup> mars, de 25 à 30 c. le kil. ; le froment s'y est vendu de 20 à 21 francs l'hectolitre, le maïs de 10 fr. 50 à 11 fr., le sarrasin de 11 fr. à 11 fr. 50 c., les haricots de 24 fr. à 24 fr. 50 l'hectolitre, les cernéaux 6 fr. les 10 k., le chanvre de 40 à 45 francs les 50 k.

Tribunal de simple police de Cahors.

Audience du 26 février 1864.  
Trois charretiers, condamnés à 6 fr. chacun, pour défaut d'éclairage.  
Un charretier à 6 fr., pour défaut de plaque.  
Un charretier à 6 fr., pour s'être endormi sur la charrette.  
Cinq charretiers à 1 fr., pour abandon de leurs charrettes sur la voie publique, sans être éclairées.  
Un étranger à 6 fr. pour avoir conduit un mulet sur les Boulevards, d'une allure trop rapide.  
Trois jeunes gens condamnés, l'un à 5 fr., et les deux autres à 4 fr. pour avoir fumé au théâtre.  
Un charcutier à 1 fr. pour avoir abattu un cochon dans une cour et non à l'abattoir.  
Une femme à 5 fr. pour grattage de bois sur le terrain d'autrui.  
Un locataire à 10 fr. pour n'avoir pas inscrit ses locataires.  
Huit habitants à 1 fr. pour défaut de balayage.  
Quatre habitants à 1 fr. pour jet d'eau par la fenêtre.  
Deux charretiers à 1 fr. pour dépôt de décombes sur

la voie publique sans autorisation.  
Deux jeunes gens à 11 fr. et un jour de prison, pour rixe, voie de fait, et tapage nocturne.  
Deux individus à 6 fr. d'amende et 25 fr. de dommages et intérêts, pour injures et rixes, partie civile.  
Un charretier à 1 fr., pour abandon d'une charrette sur la voie publique.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 6 mars 1864.  
43 Versements dont 2 nouveaux..... 4579'  
49 Remboursements dont » pour solde. 661 90  
Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères

ITALIE.

On écrit de Rome, 2 mars :  
Ce soir, le Saint-Père s'est rendu pour sa promenade en voiture sur le Corso : sa santé est excellente. Il a déclaré à plusieurs personnages que jamais il n'a invité le roi Victor-Emmanuel à se rendre à Rome pour conférer avec lui.  
Les affaires d'Italie occupent l'attention des Romains. Le projet de suppression des ordres religieux présenté au parlement de Turin a surtout produit une grande impression.  
Un édit vient d'abolir les droits sur la farine.  
Un capitaine de gendarmerie pontificale, qui s'était avancé au-delà de la frontière, a été arrêté. Quinze personnes ont été arrêtées, à Rome, par suite de l'assassinat des deux commis d'un changeur.

POLOGNE.

On écrit de Cracovie, 26 février, à la Patrie :  
« A Cracovie, les arrestations continuent. Beaucoup de personnes ont été arrêtées et relâchées jusqu'à dix fois, et, entre autres, nous citerons M. Ladislas Muszynski, docteur en droit.  
L'Autriche, lasse de dissimuler, jette enfin le masque, et malgré les molles résistances de M. de Schmerling, se déclare ouvertement pour la Russie. On parle d'un traité d'alliance offensive et défensive, dont la date remonterait au séjour du grand-duc Constantin à Vienne. Le *Czas*, dans un de ses derniers numéros, avant sa suspension trimestrielle, celui du 8 décembre, disait ce qui suit : « Des personnes bien informées nous écrivent de Vienne qu'au mois d'octobre il était facile d'engager l'Autriche dans une action simultanée, effective, en faveur de la Pologne ; mais il fallait pour cela, assure-t-on, lui poser un ultimatum précis, et lui dire : Nous agirons avec vous, ou sans vous au besoin, pour soutenir l'indépendance polonaise. Cette conviction était partagée par des membres du cabinet viennois, appartenant, comme M. de Schmerling, à la minorité libérale. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'Autriche ne se laissera plus détourner de la voie qu'elle aura une fois choisie, celle de l'action, pour rentrer dans l'ornière usée des hésitations et des correspondances diplomatiques. »  
Pour extrait : A. LAYTOU.

Paris

8 mars.

On lit dans le *Moniteur*, partie non officielle :  
LL. AA. II. et RR. l'archiduc et l'archiduchesse Maximilien, venant de Bruxelles, sont arrivés à Paris aujourd'hui (5), à 4 heures du soir.  
L'Empereur avait envoyé à leur rencontre, à la gare du chemin de fer du Nord, l'amiral Jurien de la Gravière, aide-de-camp de Sa Majesté, et Mme la comtesse de La Poëze, dame du palais.  
L'archiduc et l'archiduchesse ont été reçus à leur arrivée au palais des Tuileries par LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice.  
LL. AA. II. et RR. ont été conduites ensuite dans les appartements qui leur étaient préparés au pavillon de Marsan.  
L'Empereur était venu à la rencontre de ses augustes hôtes jusqu'à la sixième marche de l'escalier, où il s'est arrêté pour embrasser l'archiduc avec effusion et serrer cordialement la main à la princesse Charlotte, à laquelle il a offert le bras pour monter aux appartements de l'Impératrice, qui, de son côté, était venue au-devant de l'archiduchesse et l'a embrassée tendrement.  
L'Empereur, donnant toujours le bras à l'archiduchesse, et l'archiduc à l'Impératrice, ont passé dans le salon de l'Impératrice, où a eu lieu la présentation de la suite de leurs Altesses.  
— L'archiduc Ferdinand-Maximilien (Joseph), arrivé hier au soir aux Tuileries, est le frère aîné de l'Empereur François-Joseph d'Autriche. C'est un bel homme d'une figure d'expression remarquable. Né, le 6 juillet 1832, il n'a pas encore 32 ans. Il a épousé, il y a quelques années la fille du roi Léopold et de la princesse Louise d'Orléans, fille de Louis Philippe.  
— MM. Jules Simon et Loménie font aujourd'hui, à la salle Barthélemy, une conférence au profit des Polonais.  
— On donne comme positive la présentation de Mgr Darboy, archevêque de Paris, pour le cardinalat.  
— Le prince Napoléon a donné avant-hier un grand dîner en l'honneur de M<sup>me</sup> Sans.  
— Le maréchal Forey a pris possession dimanche dernier de son commandement militaire à Lille.  
Pour extrait : A. LAYTOU.

Faits divers.

L'*Ariègeois* donne les détails suivants sur l'horrible crime qui vient d'épouvanter le canton du Maz-d'Azil.

M. Bugad de La Salle, âgé de soixante-quatorze ans, habitait le château de Baillade, distant de 300 mètres du village de Labastide-de-Besplas, canton du Maz-d'Azil, arrondissement de Pamiers. Il passait pour un homme fort riche, thésaurisant depuis longues années, ayant la manie de l'or, et on évaluait pas à moins de trois ou quatre cents mille francs les valeurs qu'il devait avoir en sa possession.

« Trois domestiques se trouvaient auprès de M. de La Salle dans ce château : un homme, Lacanal (Jean), âgé de 65 ans, et deux femmes, Pécheyre (Pelagie), âgée de 55 ans, et Bergé (Raymonde), âgée de 53 ans.

« Le 26, vers dix heures du matin, les métayers, voyant que, contrairement aux habitudes, la demeure de leur maître restait complètement fermée et silencieuse, voulurent en connaître le motif. L'un d'eux pénétra dans l'écurie et aperçut, gisant à côté l'un de l'autre, les cadavres de Lacanal et de Bécheyre. Ils avaient tous deux de larges blessures à la tête, au cou et sur les épaules.

« M. le maire de Labastide fut appelé. On monta au premier étage et on trouva Bergé (Raymonde), couchée dans son lit, la gorge coupée. Le cadavre de M. Bugad de La Salle, tout habillé, était étendu, auprès du lit de la servante, dans une mare de sang.

« D'après l'examen auquel s'est livré M. le docteur Allaux, qui avait été appelé par M. le procureur impérial, les blessures des victimes présentaient le même caractère et paraissaient avoir été faite au moyen d'une hache.

« La plupart des autres appartements du château étaient dans le plus grand désordre ; les armoires avaient été presque toutes ouvertes, et une foule d'objets jonchaient le plancher.

« Depuis l'arrivée de la justice, on a cependant découvert, dans une armoire, une somme d'argent considérable, en pièces de 5 fr.

« Il est hors de doute que le vol a été le mobile de ce crime.

« Jusqu'ici les démarches les plus actives n'ont pu aboutir à la découverte des coupables. L'opinion la plus accréditée est que les auteurs de ce forfait sont étrangers au pays. »

— Aux renseignements précédents, nous ajoutons les suivants, que donne le *Journal de Toulouse* :

« Le costume du cadavre indique que M. de La Salle allait se mettre au lit lorsqu'il est tombé sous le fer des assassins.

« Des sommes très-importantes, en or, ont été, dit-on, enlevées et des papiers ont été brûlés. Cinquante-neuf mille francs environ en pièces d'argent ont été laissés par les malfaiteurs.

« C'est le lendemain seulement, à une heure avancée de la matinée, que, pénétrant dans l'habitation, on a pu constater un de ces crimes heureusement fort rares à notre époque, et dont le récit seul fait frémir. »

Casino d'Arcachon.

VILLAS D'HIVER. — CHALETS D'ÉTÉ.

La presse médicale européenne a démontré toute l'influence du séjour d'Arcachon contre un certain nombre de maladies de poitrine, du cœur et les affections bronchiales. — La théorie si hardiment posée par Péreyra, si courageusement poursuivie par d'infatigables continuateurs, a reçu aujourd'hui sa consécration par les faits, et la ville Sciéna s'est bâtie et le rêve des praticiens s'est achevé. D'immenses travaux ont été exécutés en moins d'une année. La dune sauvage s'est peuplée. Elle est aujourd'hui vivante, remplie, animée, bruyante comme un vieux rendez-vous de Sport d'Italie ou des grands duchés. Nous lisons à ce sujet, dans la Gironde, les lignes suivantes dont les indications pratiques renferment tout un enseignement.

« Les travaux entrepris pour la construction d'une cité nouvelle dans la forêt d'Arcachon, sont en ce moment en pleine activité. Toute une colonie du meilleur monde a déjà planté sa tente dans cette dune devenue ville en quelques jours, et l'hiver ne lui a rien enlevé de son animation. Le casino ouvre tous les soirs ses portes de marbre, guillochées comme le cartouche arabe d'un Alhambra, et les fauveltes des grands pins écoutent aux fenêtres closes les grammes réveuses de Bach et les tarentelles de Rossini. On vient de livrer au public, pour l'année 1864, les prix de location des villas déjà construites et certes l'on ne pouvait trouver de meilleur argument pour répondre aux bruits d'exagération trop complaisamment peut-être répandus à ce sujet.

Nous avons sous les yeux ce tarif loyal e,

consciencieux dont la publication garantit le visiteur des exigences quelquefois outrées que rencontrent trop souvent les populations flottantes des thermes et des bains de mer. Ici l'administration prévoyante n'a pas oublié que l'Arcachon nouveau était surtout destiné à toutes les souffrances, et elle a voulu rendre le salubre séjour, si hautement acclamé par la science, accessible à toutes les fortunes. On a donc échelonné l'importance des habitations et sagement subordonné les prix à la durée des locations. C'est ainsi que nous voyons *Brémontier*, la plus importante des villas ouvertes, louée pour un mois 450 fr., pour trois mois 1200 fr., et pour un an 4000 fr. Seulement *Graciosa*, de moindre importance, varie entre 200 fr. pour un mois, 450 fr. pour trois mois et 1500 fr. pour un an. Des villas intermédiaires comme *Faust*, *Noémi*, *Peyronnet*, *Berquin*, *Latitia* se louent entre 250 et 200 fr. par mois et 2000 fr. seulement pour l'année entière. Ces prix sont évidemment fort modestes si on les mesure à ceux de bon nombre de localités placées dans des conditions moins heureuses, et si l'on considère surtout le confort des constructions, le nombre et la disposition des appartements, le bon agencement des dépendances, l'agrément du site, les ressources que présentent, en dehors des moyens curatifs de l'atmosphère, les promenades au parc, l'installation des remises des écuries et de l'éclairage au gaz, la distribution générale des eaux, etc. Aussi y vient-on des points les plus éloignés de l'Europe, et le touriste émerveillé, s'étonne-t-il de voir trop peu connue encore, cette cité, née d'hier et destinée à un si grand avenir. Mais cette réputation tardive grandit tous les jours. Le monde médical de tous les pays en est en ce moment vivement préoccupé, et ce n'aura pas été en vain que la main hardie de la spéculation moderne sera venu la tirer de son trop long isolement.

Nous sommes heureux de pouvoir donner ici à nos lecteurs, comme corroboration des appréciations de la *Gironde*, le tableau textuel des prix de location récemment livré au public et qu'on a bien voulu nous communiquer.

Casino d'Arcachon.

FÊTES, DIVERTISSEMENTS, SOIRÉES MUSICALES, EXCURSIONS.

Orchestre dirigé par J. Massip, concerts ; — Représentations théâtrales ; — Bals et soirées dansantes ; — Séances de Prestidigitations ; — Bals d'enfants ; — Théâtre enfantin Burattini et Fautocchini.

Salon de Réunion, piano, musique, brochures, journaux français et étrangers ; — Bibliothèque.

Grandes fêtes nautiques ; — Régates ; joutes sur l'eau ; — Pêches aux flambeaux ; etc.

Excursions au cap Ferret, aux parcs, aux huîtres, à l'île d'Arcachon, à l'étang de Caizeaux ; pêches en pleine mer.

Bâteaux à vapeur, tilloles et chaloupes pour les promenades sur le bassin.

Chasse dans la forêt.

Restaurant Chinois, table d'hôte, diners à la carte ; — Salons particuliers.

Voitures et chars pour la promenade.

Gymnase ; — Poney pour les enfants ; Jeu de bagues, etc., etc.

Conditions de location des Villas.

Il sera fait une remise d'un mois pour les locations de six mois et de deux mois pour celles d'une année.

Le linge et l'argenterie sont fournis aux locataires moyennant un supplément de prix variant entre 75 et 40, 50 et 30 fr. par mois.

DÉSIGNATION des villas.	SAISON D'HIVER de Nov. à Mai.		SAISON D'ÉTÉ de Juin à Octobre.	
	pour 1 mois.	pour 3 mois au mois.	pour 1 mois.	pour 3 mois au mois.
1 du Moulin-Rouge	350	300	500	500
2 Faust	250	200	300	250
3 Marguerite	350	300	400	350
4 Brémontier	450	400	600	500
5 Eugénie	350	300	300	250
6 Cécilia	350	300	300	250
7 Montesquieu	250	200	200	150
8 Noémi	250	200	200	150
9 Graciosa	200	150	150	100
10 Franca	300	250	250	200
11 Berquin	200	250	150	125
12 Peyronnet	250	200	200	150
13 Latitia	200	150	250	150
14 Montaigne	350	300	400	350
15 Montetout	350	300	500	450
16 Riquet	350	300	400	350
17 Napoléon	350	300	400	350
18 Palmer	350	300	400	350

C'est là que doit être inaugurée la saison d'automne, de préférence à toutes les localités qui nous sont indiquées : en France et à l'étranger. — Docteur SALLE-GIRONS, thérapeutique respiratoire. (Ère Impériale.)

Monsieur le Rédacteur,  
Permettez que j'emprunte la voix de votre Journal pour faire connaître au public et au commerce que je viens de donner la vente exclusive de mon *rasoir double cémenté* à la maison de Monsieur BAYLES, jeune, coutelier, rue de la Liberté, à Cahors, seule chargée de la vente, tant en gros qu'en détail, de cet article, dans votre département.

D'avance, Monsieur le Rédacteur, veuillez recevoir mes remerciements.  
Paris, ce 2 mars 1864. J. ALEXANDRE.

La Société des moteurs-Lenoir a concédé le monopole de la vente de ses machines à la Compagnie du gaz d'Armentières pour la ville d'Armentières.

Chaque jour de nouveaux traités de même nature viennent étendre le champ des opérations de la Compagnie, en même temps que les applications de ce moteur si peu encombrant, si facile à employer, se multiplient dans toutes les industries.

Pour extrait : A. LAYTOU.

### Crédit foncier de France.

Le Crédit foncier de France émet, chaque jour en représentation de ses prêts hypothécaires et communaux et tient à la disposition du public :

1° Des obligations foncières ou lettres de gage, et des obligations communales de 500 fr. 5 0/0, rapportant 25 fr. d'intérêt annuel, et remboursables en cinquante ans, par voie de tirage au sort;

2° Des obligations foncières de 500 fr. 4 0/0, provenant de la nouvelle émission autorisée par Son Exc. M. le ministre des finances, le 14 novembre 1863, et donnant droit à quatre tirages de lots montant à 800,000 fr. par an. (2° tirage le 22 mars courant.)

S'adresser à Paris, au siège de l'administration, et dans les départements chez MM. les receveurs des fi-

nances et chez MM. les notaires. (Notices franco sur demande affranchie.)

### BULLETIN COMMERCIAL.

VIÑS ET SPIRITUEUX.

La température ne favorise pas le transport des vins, aussi n'est-il traité que de petites quantités à l'Entrepôt et à Bercy, où les arrivages des lieux de production sont faibles, tant par eau que par terre et chemins de fer. Les prix continuent à être bien tenus.

On signale un léger mouvement de reprise sur les alcools depuis deux ou trois jours. Les 3/6 betteraves font 73 fr. (l'hect.) Les Languedoc se traitent dans les 92 à 93 fr. Plusieurs affaires de mérite ont été traitées cette semaine dans les Charentes et à de très-bons prix. Les voyageurs de l'étranger sont plus nombreux que d'habitude dans la contrée.

Bonne semaine pour les sucres, qui ont monté de 3 à 4 fr. depuis 8 jours. L'indigène brut fait 87 fr. (les 100 kil.) raffiné, de 150 à 153. On se préoccupe beaucoup, dans le commerce, du projet de loi soumis au Corps Législatif, et qui n'est point retiré, quoiqu'on ait pu dire.

Pour extrait : A. LAYTOU.

### BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

9 mars 1864.		Hausse.		Baisse.	
au comptant :	Dernier cours.				
3 pour 100	66 30	»	»	»	»
4 1/2 pour 100	93	»	»	»	25
8 mars					
3 pour 100	66 30	»	40	»	»
3 p. o/ emprunt de 1864.	66 95	»	40	»	»
3 1/2 pour 100	93 25	»	»	»	»

Pour extrait : A. LAYTOU.

### DEPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Figeac.

Commune de Figeac.

Publication du Plan parcellaire.

Création d'une Place aux abords de la salle d'asile de Figeac.

### EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 5 de la loi du 3 mai 1841.

### Avis au Public.

Le Maire de la commune de Figeac donne avis que le plan parcellaire des terrains à acquérir pour l'établissement d'une Place publique aux abords de la salle d'asile en construction, sur l'emplacement d'une partie de l'ancien jardin Dumon, dressé et représenté en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841, cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, sera déposé au secrétariat de la mairie de Figeac, le treize mars courant, et y restera en communication pendant huit jours francs au moins, du treize au 22 mars mil huit cent, soixante-quatre, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Figeac, le 6 mars mil huit cent soixante-quatre.

Le Maire,

Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion-d'Honneur :  
Signé : GUARY.

### ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

5 mars Andrieu (Colette), hospice.  
6 — Alanou (Rosalie), rue du château.

6 — Gratas (Henri), rue Brives.  
7 — Miquel (Joseph), Cabessut.  
7 — Triaud (Maurice-Firmin-Marie-Joseph), Chartrouse.  
Décès.  
5 — David (Marie), sans prof., 74 ans, rue Ste-Barbe.  
5 — Linou (Pierre), Charpentier, 66 ans, rue du Peigne.  
7 — Carrière (Jeanne), sans prof., 72 ans, rue St-Urcisse.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

### ILLUSTRATION

JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, à Paris.  
Livraison du 5 mars 1864.

SOMMAIRE :

Texte : Correspondance du Danemark. — Revue politique de la Semaine. — Courrier de Paris. — Le Foyer Perdu, nouvelle (fin). — Les Frères de Schlagintweit et leur voyage scientifique dans l'Inde (2<sup>e</sup> article). — La Clé des champs. — Courses de Chevaux de paysans à Schleithal, dans la Basse-Alsace. — Chronique musicale. — A Rossini, romance de M. G. Nadaud. — L'œuvre de Rembrandt. — Bulletin bibliographique.

Gravures : Les Troupes prussiennes pénétrant sur le territoire d'Oldenbourg. — Slesvig-Holstein : engagement de Cavalerie en vue de Kolding. — Costumes des armées autrichienne, saxonne et hanovrienne (3 gravures). — Les Frères de Schlagintweit et leur voyage scientifique dans l'Inde (4 gravures). — Courses de chevaux de paysans, à Schleithal (Basse-Alsace). — A Rossini, romance de M. Nadaud. — Le mois de février — Appareil Iodopné. — Echecs. — Rébus.

L'abonnement à tous les Journaux se paie par tout d'avance. — Les souscripteurs au JOURNAL DU LOT, dont l'abonnement est expiré, sont invités à nous en faire parvenir le montant. Il va être fait traite sur les retardataires. — Les frais de recouvrement seront à leur charge.

Au nom de l'Humanité, communiquez cette instruction ; il en résultera un bien immense. DOCTEUR KOOKE.

## GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ

(de HOLLANDE), de DIDIER.



37 ANNÉES d'un succès toujours croissant attestent les merveilleuses vertus médicales de la Graine de Moutarde blanche (de Hollande) de Didier. Plus de 200,000 cures, authentiquement constatées, justifient pleinement la popularité universelle de cet incomparable médicament, que le célèbre docteur KOOKE appelle à si juste titre UN REMÈDE BÉNIN, UN MAGNIFIQUE PRÉSENT DU CIEL. — Nul traitement n'est plus simple, plus sûr, moins dispendieux ; 3 à 4 kil. suffisent pour guérir radicalement les Gastrites, les Gastralgies, les Dyspepsies, les Maladies des intestins, les Dysenteries, les Diarrhées, les Insomnies, les Maladies du foie, les Hémorroïdes, les Rhumatismes, les Eruptions, les Pâles couleurs, la Goutte, les Dartres, les Constipations habituelles opiniâtres, l'Asthme, les Catarrhes, l'Hypocondrie, les Vents, les Glaires, les Maux provoqués par les retours d'âge ou la Puberté, tous les vices morbides du sang et des humeurs, etc., etc., affections contre lesquelles la GRAINE DE MOUTARDE est chaque jour prescrite et recommandée par les plus hautes sommités médicales.

### AVIS TRÈS IMPORTANT.

Il faut bien se garder de confondre la Graine de santé de Hollande de Didier, qui est toujours pure, toujours fraîche, toujours parfaitement mondée, avec les rebuts de commerce, qui se composent de graines vieilles, échauffées, inertes ou même nuisibles. On trompe le public, en lui livrant ces dangereux produits ; on ne recule pas même devant la fraude, qui consiste à les dire tirés de notre maison. Pour prévenir cette déloyale concurrence, dont les tribunaux ont déjà fait justice, s'assurer que chaque paquet porte le cachet ci-contre.

Nos seuls dépositaires pour le département du Lot sont : MM. Vinel, pharmacien, à Cahors ; Houlié (Eugène), épicière, à Figeac.

## LE PHÉNIX

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE  
SOCIÉTÉ ANONYME ÉTABLIE A PARIS RUE DE PROVENCE, N° 40.

La Compagnie du PHÉNIX, ASSURANCES SUR LA VIE, fondée sous la forme anonyme, au capital de QUATRE MILLIONS de francs, est dirigée par le même conseil que la Compagnie du PHÉNIX, ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

### OPÉRATIONS DE LA COMPAGNIE.

**Dots des enfants.** — Associations mutuelles pour tous les âges, ouvertes pour 7, 10, 13, 16 et 19 ans de durée.  
**Assurances pour la vie entière,** avec participation d'un Capital payable à la mort de l'Assuré. — Assurances temporaires. — Contre-Assurances. — Assurances au profit du Survivant désigné.  
**Rentes Viagères** immédiates, — différées, — sur deux têtes, avec ou sans réduction, aux taux les plus avantageux. S'adresser à M. Gobert, agent-général, à Cahors, maison du Palais-National. Boulevard sud-est.

## SELS FERRUGINEUX EFFERVESCENTS DE LE PERDRIEL

préférés à toutes les préparations analogues dans le traitement des

**PALES COULEURS, ANÉMIE** et de toutes les affections où le Fer est indiqué. (Voir la Brochure spéciale.)

Vente au détail : Pharmacie LE PERDRIEL, faubourg Montmartre, 76. — Dépôt dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger.

### A AFFERMER

ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT

Pour entrer en jouissance le 25 mars 1865,

La Propriété de Salgues, située dans les communes d'Alvignac et de Roc-Amador, canton de Gramat, arrondissement de Gourdon (Lot).

Composée des domaines de Salgues et de Réveillon, d'un seul tenant et sans enclaves, attenant la station de Roc-Amador, sur le chemin de fer d'Orléans, section de Figeac à Brives, de la contenance de 200 hectares, avec Moulin et Briqueterie.

S'adresser pour les renseignements, à M<sup>e</sup> Orliac, notaire, à Gramat ; à M<sup>e</sup> Born, notaire, à St-Céré, et, sur les lieux, à M. Molinier, propriétaire.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.



### TRAPPISTINE

LIQUEUR DE TABLE digestive et apéritive préparée par les RR. PP. TRAPPISTES EUX-MÊMES au couvent de la Grâce-Dieu, près Besançon (Doubs).  
Dépositaire, M. ANDRÉ MONTAGNE, liquoriste, à Cahors.

NOTA. On peut aussi s'adresser directement au couvent

### LAMPES ET HUILE DE PETROLE

### Lampe PERPÉTUELLE

à l'HUILE de PETROLE, autorisée pour le sanctuaire, par Mgr l'Evêque

de Cahors (0,05<sup>e</sup> de dépense par 24 heures), brûlant à air libre et pouvant être placée dans toutes suspensions au moyen de chaînes dont elle est garnie.

Prix : 5 Francs.

LEPETIT J<sup>ne</sup>  
Rue de la Liberté, à Cahors.

## TRAITÉ des MALADIES des FEMMES ET DES JEUNES FILLES

Ce livre, écrit par le Dr Landry pour les gens du monde, contient : Anatomie et fonctions des organes ; description et traitement des diverses maladies qui peuvent les affecter, et observations de guérison. Conseils et indications pour tous les âges de la vie de la femme. Les malades peuvent se traiter elles-mêmes et faire préparer les remèdes chez leur pharmacien. — 1 vol. avec FIGURES D'ANATOMIE, 5 fr. et 6 fr. par la poste. — A Paris, chez l'auteur, 122, rue du Bac, et chez Masson, libraire, 26, rue de l'Ancienne-Comédie.

### L'Eau de Léchelle

pectorale rénover du sang qui rend de services à la santé publique, guérit les MALADIES DE POITRINE, DE COEUR, D'ESTOMAC ET D'INTESTINS ; elle combat avec efficacité les pertes, la chlorose, la phthisie, les diarrhées, l'appauvrissement du sang, le déperissement organique et toutes hémorrhagies. — Honorée d'un Mémoire à l'Institut de France, elle est ordonnée dans tous les pays. — A Paris, chez l'auteur, 35, rue Lamartine, **Dolorifuge Léchelle** CONSERVATrice DE L'ELECTRICITÉ NATURELLE. On la prescrit pour la guérison certaine des RHUMATISMES, fraîcheurs, GOUTTE, névralgies et toutes DOULEURS des ARTICULATIONS, soit aiguës ou chroniques. Vente chez Messieurs les pharmaciens de tous pays.

Produits pharmaceutiques approuvés par l'Académie impériale de Médecine

Chacun de ces produits est accompagné d'une instruction indiquant la manière de s'en servir

### VIN DE QUINIUM D'ALFRED LABARRAQUE

Tonique et fébrifuge, il est propre à réparer l'épuisement des forces, soit partiel, soit général, et quelle qu'en soit la cause. Il convient surtout dans le traitement des fièvres paludéennes et de leurs suites. Alfred Labarraque & Co

Pour éviter les contrefaçons il faut s'assurer que les étiquettes portent la signature de l'inventeur

### POUDRE DE ROGÉ

Purgatif aussi sur qu'agréable

Pour préparer soi-même la véritable limonade de Rogé au citrate de magnésie, il suffit de faire dissoudre un flacon de cette Poudre dans une bouteille d'eau. L'Académie a constaté que ce purgatif, le plus agréable de tous, est aussi efficace que l'eau de Sedlitz.

### PERLES D'ÉTHER DU D<sup>r</sup> CLERTAN

Moyen sûr d'administrer à doses fixes l'éther, dont l'usage est spécialement recommandé contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse.

### PASTILLES ET POUDRE DU D<sup>r</sup> BELLOC

L'emploi de ce charbon spécial fait disparaître les pesanteurs d'estomac après le repas et rétablit les fonctions digestives ; il guérit la constipation, les indigestions et les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins. Belloc

### PILULES DE VALLET

Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, et pour tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins. Vallet

PHARMACIENS DÉPOSITAIRES :

A Cahors, Vinel ; — Figeac, Puel ; — Gourdon, Cabanès ; — Souillac, Planacassagne. —

## CAFÉ DE GLANDS DOUX

DE L'ENTREPÔT CENTRAL DE FRANCE.

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des fies, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne l'embouppement. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN.



Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m<sup>rs</sup> de comestibles